

NOS ENGAGEMENTS



Paris, le 20 octobre 2010

Chères Consœurs, Chers Confrères,

Rassemblons-nous autour d'un projet ambitieux et concret.

Fédérer et animer, telle est ma ligne de conduite et celle de mon premier équipier Yvon Martinet.

Nous vous proposons des mesures adaptées à notre temps et à vos préoccupations. Celles-ci sont le fruit de vos très nombreuses réponses à nos questionnaires et au travail de nos douze commissions de réflexion réunissant une centaine d'avocats.

Nous apportons des solutions pragmatiques à tous les types de structures qui font la diversité et la richesse de notre profession, afin de faire face aux difficultés économiques actuelles et tirer parti des opportunités de demain.

Aujourd'hui avec vous, nous franchissons l'étape cruciale de la révolution numérique, gage de notre développement et de notre compétitivité, forts de la pérennité des valeurs de notre serment.

Dans la totale liberté de votre choix, nous vous remercions de prendre connaissance de notre projet, articulé autour de trois actions.

► UN ORDRE PARTENAIRE

- Accompagner les avocats dans la **dématérialisation des procédures** et la mise en œuvre pratique de l'acte d'avocat. [Cliquer ici](#)
- **Créer une centrale d'achat** fort du poids économique des 22.000 avocats du Barreau de Paris, permettant de négocier des accords-cadres avec des prestataires référencés (informatique, bureautique, e-rooms mutualisées, archivage, affacturage, prêts, gestion de trésorerie, épargne salariale...) et des structures d'aide à la personne (crèches associatives, SOS Nounou...). [Cliquer ici](#)
- **Poursuivre la défense au quotidien des intérêts de la profession face aux administrations** (URSSAF, administration fiscale, Mairie, crédit d'impôt pour l'aide juridictionnelle...) **et aux juridictions** (délais, présentation des dossiers de plaidoiries, harmonisation des pratiques...). [Cliquer ici](#)

► UN BARREAU IMPLIQUÉ

- **Mutualiser et diffuser l'information utile** aux avocats pour l'exercice de leur activité, en France comme à l'étranger, notamment via le site web de l'Ordre. [Cliquer ici](#)
- **Organiser une veille et un lobbying institutionnel** permanent en liaison avec les Commissions Ouvertes du Barreau de Paris, le C.N.B. et les organisations européennes et internationales.
- **Instituer la Fondation « Barreau de Paris Solidarité »** (Journée des Droits Fondamentaux, congé de solidarité libérale, prix annuels décernés pour les initiatives vis-à-vis des plus démunis...) pour promouvoir nos valeurs de dignité et d'humanité. [Cliquer ici](#)

► UN BÂTONNIER VIGIE DES LIBERTÉS

- **Combattre les atteintes portées** notamment par les technologies **au secret professionnel et à la vie privée**. [Cliquer ici](#)
- **Défendre les libertés publiques**, mais également **les libertés économiques et professionnelles** : organiser l'exercice des avocats pour la garde à vue [Cliquer ici](#), sécuriser la collaboration [Cliquer ici](#), faciliter l'installation [Cliquer ici](#), élargir les nouveaux champs d'activité, renforcer la protection du périmètre du droit [Cliquer ici](#), aider les avocats dans les appels d'offres publiques. [Cliquer ici](#)
- **Réformer et harmoniser l'ensemble des procédures ordinaires** (disciplinaires, taxation d'honoraires, arbitrage...) pour qu'elles deviennent plus simples et plus rapides. [Cliquer ici](#)

Ensemble, soyons fiers de notre appartenance au Barreau de Paris.

Bien confraternellement

Vous pouvez compter sur moi pour réaliser ces engagements.

Christiane Féral-Schuhl

9 rue Royale
75008 Paris
Tél. : 01 70 71 22 02
Fax : 01 70 71 22 22
www.feral-schuhl.com